Rosp & XIX 187/4



ACADÉMIE DES JEUX FLORAUX.

PROGRAMME DU 3 MAI 1806.

L'ACADÉMIE des Jeux Floraux rétablie sur ses anciennes bases, a célébré sa Fête du 3 Mai avec toute la solemnité qu'exigeaient et l'antiquité de cette institution (1) et la circonstance de la victoire d'Austerlitz. En

(t) L'Académie conserve dans ses Registres, la Pièce de Vers qui sut couronnée le 3 Mai 1324. Le Prix était une Violette d'or fin : Arnaud Vidal, de Castelnaud'arri, obtint ce Prix appelé la Joie de la Violette.

A cette époque, les Troubadours composant le Corps des Jeux Floraux, possédaient un beau jardin qu'ils tensient, disaient-ils, de leurs devan-ciers. C'est là qu'ils enseignaient le Gai Savoir, distribuant des Prix et donnant à ceux qui les remportaient des Lettres de Docteur ou de Bacheller en Gai Savoir on Gaie Science. C'est ainsi qu'on appelait la Poésie. Leur Poétique précieusement conservée, la seule qui existât alors, est remarquable en ce qu'elle proscrivait la rencontre des voyelles appelés bâillement ou ly atus.

terminant sa Séance, l'Académie a fait annoncer que l'année prochaine, à pareil jour (3 Mai 1867), elle fera, suivant l'ancien usage, la distribution des Prix de Poésie, et d'Éloquence,

Ces Prix sont une Amaranthe d'or de 400 fr.; une Églantine d'or de 450 fr.; une Violette d'argent de 250 fr.; un Souci d'argent de 200 fr.; un Lis d'argent de 60 fr.

L'Amaranthe est le prix de l'Ode.

L'Églantine, du Discours.

La Violette, du Poëme ou de l'Épître. (2)

Le Sonci, de l'Élégie, l'Idylle, ou l'Églogue. (3)

Le Lis, d'un Sonnet ou d'un Hymne à la Vierge. (4)

Pour les autres genres de Poésie, les Auteurs ont le choix du sujet.

Le sujet du Discours, pour l'année prochaine, a été ainsi posé:

QUELS ONT ÉTÉ LES EFFETS DE LA DÉCADENCE DES MOEURS SUR LA LITTÉRATURE FRANÇAISE?

Tout Ouvrage qui blesserait les Mœurs, la Religion, ou le Gouvernement, sera rigoureusement exclu du concours.

L'Académie en exclut aussi les Ouvrages qui ne sont que des traductions, on des imitations; ceux qui seraient écrits en style Marotique, ou qui auraient quelque chose de burlesque, de satirique ou de trop familier; les Ouvra-

⁽²⁾ Ces deux sortes d'Ouvrages concourent, pour le même Prix. Le Poème doit être d'environ cent Vers; l'Épître d'environ cent-cinquante.

⁽³⁾ Ces trois sortes d'Ouvrages concourent pour le même Prix.

⁽⁴⁾ La façon des Fleurs et les autres frais sont compris dans la somme qui énonce la valeur de chaque Prix.

ges déja publiés: ceux qui auraient été déja présentés aux Jeux Floraux, - u à d'autres Académies; ceux dont les Auteurs se seraient fait connoître, avant le jugement, ou pour lesquels ils auraient fait solliciter.

Les Auteurs feront remettre, dans les quinze premiers jours de Février 1807, par quelqu'un qui soit domicilié à Toulouse, trois copies lisibles de chaque Ouvrage, à M. Poitevin, ancien Avocat, Secrétaire perpétuel de l'Académie.

Les Ouvrages envoyés directement au Secrétaire perpétuel ne seront point présentés à l'Académie.

Les trois copies de chaque Ouvrage seront désignées non seulement par le titre, mais encore par une devise ou sentence que le Secrétaire perpétuel écrira sur son Registre, ainsi que le nom et la demeure du correspondant de l'Auteur.

Si l'Ouvrage obtient un Prix, ce correspondant sera averti à temps, pour que l'Auteur, s'il est à Toulouse ou aux environs, puisse venir recevoir ce Prix, et, s'il le juge à propos, lire lui-même son Ouvrage.

Les Auteurs qui ne viendront pas eux-mêmes, doivent envoyer à une personne domiciliée à Toulouse, une procuration en bonne forme, dans laquelle ils se déclarent auteurs des Ouvrages dont les Prix seront réclamés en leur nom.

On ne peut remporter que trois fois chacun des cinq Prix que l'Académie distribue.

Ceux qui auront remporté trois Prix de Poésie, parmi lesquels soit le Prix de l'Ode, et ceux qui auront remporté trois fois le Prix du Discours, pourront obtenir, suivant l'ancien usage, des Lettres de Maîtres ez Jeux

Floraux, qui leur donneront le droit d'assister et d'opiner avec les Académiciens, aux assemblées publiques et particulières, relatives au jugement des Ouvrages, à l'adjudication et à la distribution des Prix.

Les Auteurs couronnés par l'Académie, pourront en demander une attestation au Secrétaire perpétuel, qui la leur donnera attachée à l'original de chaque Ouvrage, sous le Contre-Scel des Jeux Floraux.

beireb dur reg enforce siene, onthe of the peared too ten

our cavirons , puisse ves ir secessir co Prix, ct, sil le

to the transport of the control of the first

inge I groups, lige Ini-meneson Cover at

A TOULOUSE,

Chez Marie-Joseph DALLES, Imprimeur de l'Académie des Jeux Floraux.

Académie Dea Jeux Floraux.

00000000000

habitant de Consouse, rue F. Nonce Tai reçu de Monsius Sumet resociune

une ode

ayanis pour titre à l'occépion de rétablifment oncelle. & su machines sale Adigin el pour devise have diem masonin Klackin vestil inguadium

a Coulouse les 19 Férrier 1807.

Les Secrétaires perpétuel, Concom

Chadémie dea Jeux Floraux.

et pour devise supriere cumplus vitos morum que jubilo. ayan pour titre : Sur l'influence moule du Phinke habitant de Contouse, rue f. Rome iin'e epitue Tai reçu de Monsius fernul, ugo. a Coulouse les 19 Féverier 1807. 000000000000

Les Secrétaires perpétuel,

- Coursing